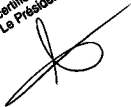


N° 5696 du 8-10-2009

Copie certifiée conforme  
La Président



**CHARPENTIER SERVICES**

Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000 euros

Siège Social : L'OIE (85140)  
Zone Artisanale - 3, Rue des Artisans

RCS LA ROCHE SUR YON 321 643 132

SOCR

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le trente septembre, à onze heures,

**Les soussignées :**

Monsieur Hervé CHARPENTIER et Madame Dominique PRESSAC agissant en qualité de représentants de la société HOLDING CHARPENTIER, Société Civile au capital de 2.175.000 euros, dont le siège est à L'OIE (Vendée) - Zone Artisanale - 3, Rue des Artisans, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 432 659 738, associée unique de la société CHARPENTIER SERVICES.

Et en présence de la société FIDEA LES HERBIERS représentée par Monsieur Rémy POUPIN, Commissaire aux Comptes.

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

Le Président a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2009 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition des Commissaires aux Comptes dans les délais légaux.

L'associée unique, a pris connaissance du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **II - A pris les décisions suivantes relatives à :**

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Président sur la gestion du groupe consolidé ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 mars 2009 ;
- Conventions visées à l'article L.227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce ;
- Démission de Madame Dominique PRESSAC de son mandat de Directeur Général

[...]

## **SIXIEME DECISION – DEMISSION DE MADAME DOMINIQUE PRESSAC DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL**

L'associée unique, après avoir pris connaissance de la décision de Madame Dominique PRESSAC de démissionner de son mandat de Directeur Général avec effet au 30 septembre 2009, prend acte de cette décision et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

## **SEPTIEME DECISION - FORMALITES DE PUBLICITE**

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique confère tous pouvoirs au Cabinet A.CONSEILS domicilié 16, rue Marceau à NANTES (44000), à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

POCA

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Hervé CHARPENTIER**

**La société HOLDING CHARPENTIER**  
**Représentée par**

**Madame Dominique PRESSAC**